

**Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation sur la Planification pluriannuelle de
l'immigration du Québec 2026-2029**

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

Août 2025

TABLE DES MATIÈRES

À propos	3
État du marché du travail et défis démographiques du secteur manufacturier	3
Perspectives et recommandations	7
Conclusion	15
Synthèse des recommandations	16

I. À propos

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. Il emploie plus de 501 500 personnes et représente 12,3 % du PIB québécois ainsi que 86,1 % des exportations. En 2023, il a généré des ventes globales de 219,1 milliards de dollars et compte 13 601 entreprises dans la province.

Dans un contexte d'incertitude économique, notre secteur joue un rôle stratégique pour l'économie et les finances publiques du Québec. Les entreprises manufacturières sont cruciales pour le développement économique régional et constituent un moteur essentiel de l'économie nationale.

II. État du marché du travail et défis démographiques du secteur manufacturier

Pour la période allant de 2024 à 2033, le gouvernement estime qu'il y aura 1,4 million de postes à pourvoir pour parvenir à un état d'équilibre sur le marché du travail québécois¹. Parallèlement, nous constatons en 2025 un arrêt très net de la tendance à la croissance de la population. Au printemps, une baisse de la population est même survenue, en raison notamment des restrictions appliquées à l'immigration temporaire et de l'augmentation du nombre de décès². L'indice synthétique de fécondité a diminué de nouveau pour s'établir à 1,33 enfant par femme en 2024, ce qui correspond à un creux historique au Québec³.

Les défis du marché du travail sont donc déjà majeurs, mais les prochaines années s'annoncent tout aussi préoccupantes.

Au cours des dernières années, le secteur manufacturier a été particulièrement touché, le manque de travailleurs disponibles demeurant l'un des freins les plus importants à la croissance et à la compétitivité des entreprises. En 2024, plus de 11 000 postes vacants ont été recensés dans le secteur, répartis dans le tableau comme suit :

¹ Information sur le marché du travail, *État d'équilibre de main d'œuvre 2024*, [\[Lien\]](#) : 24% des postes devraient être pourvus par les nouveaux immigrants pour y arriver.

² La Presse, *Population du Québec : en baisse pour la première fois en cinq ans*, 19 juin 2025, [\[Lien\]](#).

³ Institut de la statistique du Québec, *Naissances et fécondités, Faits saillants tirés du Bilan démographique du Québec*, Édition 2025, [\[Lien\]](#).

Région	Nombre de postes vacants (T4-2024)	Taux de chômage régional – Juin 2025
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	85	10.1 %
Bas-Saint-Laurent	540	4.6 %
Capitale-Nationale	630	4.3 %
Chaudière-Appalaches	1 350	3.7 %
Estrie	605	4.7 %
Centre-du-Québec	575	4.6 %
Montérégie	2 750	5.2 %
Montréal	1 910	8.9 %
Laval	395	6.3 %
Lanaudière	640	5.8 %
Laurentides	705	4.3 %
Outaouais	140	6.4 %
Abitibi-Témiscamingue	140	4.0 %
Mauricie	330	6.2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	470	4.4 %
Côte-Nord and Nord-du-Québec	120	3.6 %
TOTAL	11395	6.0 %

Sources - données compilées par MEQ : Colonne 1 : Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires 2024 (EPVS). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec,] ; Colonne 2 : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Indicateurs mensuels : emploi et taux de chômage par région administrative, Juin 2025, [\[Lien\]](#).

Une transition démographique à considérer

Bien que le nombre de postes vacants dans l'industrie manufacturière ait diminué au cours des dernières années, les perspectives demeurent peu encourageantes. En effet, la transition démographique en cours laisse présager une vague importante de départs à la retraite au cours des prochaines années.

- La proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus a considérablement augmenté, passant de 7,9 % des effectifs en 2000 à 24,3 % en 2024.⁴

La proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus dans l'ensemble de l'économie (21,6 %) est inférieure à celle observée dans le secteur manufacturier (24,3 %)⁵. Ainsi, le manufacturier sera davantage touché que le reste de l'économie par les vagues massives de départs à la retraite à venir.

De façon plus précise, en 2024, il y avait 122 100 travailleurs de 55 ans et plus dans le secteur manufacturier. Ces travailleurs sont fortement susceptibles de prendre leur retraite d'ici quelques années. Dans ce contexte, le recours à l'immigration s'avère non seulement souhaitable, mais indispensable à la croissance - voire au maintien - des activités de fabrication au Québec.

D'autre part, la proportion de jeunes qui entrent dans le secteur manufacturier est en baisse.

- La proportion de travailleurs âgés de 15 à 24 ans est passée de 13,7 % des effectifs en 2000 à seulement 6,4 % en 2024.

L'accès à des bassins de main-d'œuvre suffisants provenant de l'immigration est donc crucial pour répondre aux besoins actuels des entreprises.

Des salaires intéressants

Il convient de souligner que, dans le secteur manufacturier en 2024, le salaire horaire médian s'élevait à 29.75\$/h et le salaire moyen de 33.79\$/h⁶.

Voici un bref tableau mettant en lumière le salaire horaire médian ainsi que le salaire horaire moyen des postes vacants. Cela permet de constater qu'en règle générale, les entreprises offrent des salaires d'entrée très compétitifs par rapport au salaire médian du secteur.

Liste des emplois en déficit	Salaire horaire médian 2022	Salaire horaire moyen des postes vacants T-1 2025	Nombre de postes vacants T-1 2025
Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	43.00	42.65	290
Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	41.35	33.15	385

⁴ Statistique Canada, [Tableau 14-10-0023-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles \(x 1 000\)](#).

⁵ Idem.

⁶ Statistique Canada, [Tableau 14-10-0064-01 Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles](#).

Liste des emplois en déficit	Salaire horaire médian 2022	Salaire horaire moyen des postes vacants T-1 2025	Nombre de postes vacants T-1 2025
Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	30.65	32.5	255
Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	27.88	29.1	Donnée non disponible
Technologues et techniciens/techniciennes en génie électrique et électronique	36.00	33.25	675
Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	35.00	39.55	55
Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	26.00	28.15	205
Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	25.00	27.50	755
Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industriels	28.38	31.8	800
Électromécaniciens/électromécaniciennes	27.00	30.40	520
Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons	21.00	20.95	410
Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé	20.10	20.60	115
Manœuvres en métallurgie	22.27	21.05	Donnée non disponible
Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois	18.92	25.05	Donnée non disponible
Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons	16.31	20.75	440

Sources – données compilées par MEQ : Postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon la profession (groupe de base), données trimestrielles non désaisonnalisées - Ensembles de données du 17 juin 2025, [[Lien 1](#)], [[Lien 2](#)].

Le secteur manufacturier a fourni des efforts importants au cours des dernières années afin d'augmenter ses offres salariales. En effet, entre 2019 et 2024, le salaire moyen est passé de 26,92\$/heure à 33,79\$/heure, soit

une augmentation de plus de 25,52 %⁷, un effort plus marqué que celui de la moyenne des industries. Les dernières données disponibles sur les postes vacants confirment également cette tendance notamment dans le secteur de la fabrication⁸.

L'écart se creuse donc entre les salaires horaires moyens offerts pour les postes vacants du secteur manufacturier et ceux des autres secteurs : entre 2023 et 2024, la croissance des salaires horaires pour les postes vacants du secteur manufacturier a atteint 12 % en moyenne, contre 8 % pour l'ensemble de l'économie⁹. Ces efforts salariaux contribuent au rattrapage de richesse souhaité par le gouvernement du Québec.

Il est également pertinent ici de souligner que les travailleurs étrangers temporaires occupent des postes clés dans les entreprises manufacturières, et leur réduction affecterait directement la capacité de production. Chaque maillon de la chaîne de production est interdépendant, donc la suppression d'un poste perturbe l'ensemble. L'automatisation et la robotisation, bien qu'efficaces pour accroître la productivité et pallier la pénurie de main-d'œuvre, nécessitent aussi des compétences variées, des postes d'entrée aux métiers spécialisés comme les techniciens en génie industriel. Par exemple, le métier de manœuvre, malgré une rémunération plus faible, reste indispensable même dans les usines automatisées. Un manque de manœuvres peut déséquilibrer la chaîne, affectant d'autres emplois. Ainsi, une réduction des TET entraînerait une baisse des opérations manufacturières et une possible perte d'emplois pour des citoyens canadiens.

III. Perspectives et recommandations de MEQ sur les orientations du MIFI en matière d'immigration 2026–2029

Immigration temporaire

Dans son cahier de consultation, le gouvernement envisage de réduire considérablement le nombre de résidents non permanents sur le territoire, en raison de l'augmentation rapide de leurs effectifs ces dernières années. MEQ est conscient des enjeux que cette croissance rapide de l'immigration temporaire peut engendrer sur les services publics. Cependant, il est important de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, car les impacts sur l'emploi, l'économie et le développement régional pourraient alors devenir irréversibles. Favoriser le transfert de l'immigration temporaire vers l'immigration permanente est nécessaire.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) est un programme essentiel pour un grand nombre d'entreprises manufacturières. D'ailleurs, dans son document, le gouvernement reconnaît que son utilisation est « étroitement liée à la conjoncture économique et à l'évolution du marché du travail du Québec. La rareté de main-d'œuvre observée dans les dernières années n'est pas étrangère au recours accru à ce programme par certains employeurs québécois ».

⁷ Statistique Canada, [Tableau 14-10-0064-01 Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles](#).

⁸ Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*, Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec, [\[Lien\]](#).

⁹ Institut du Québec, *Regard sur les postes vacants : recul des postes vacants – des postes comblés ou effacés*, 19 mars 2024, [\[Lien\]](#).

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs reconnu l'importance des TET dans le secteur manufacturier ces derniers mois, en appuyant la demande de MEQ d'une clause grand-père pour maintenir en place les TET qui se trouvent déjà dans les régions.

Malgré tout, les effets des mesures en vigueur se révèlent actuellement négatifs à plusieurs égards :

- La diminution de la proportion de postes considérés à bas salaires, passant de 20 % à 10 % des effectifs sur un même site de travail réduit fortement la capacité des entreprises à recruter des travailleurs essentiels à leurs activités. Ces postes, généralement les plus demandés, correspondent aux besoins les plus importants en main-d'œuvre. Il faut aussi considérer qu'ils font partie intégrante des chaînes de production et sont nécessaires au maintien des autres emplois occupés par des Québécois, qu'ils soient plus ou moins qualifiés.
- Le seuil requis pour être considéré comme un poste à haut salaire est désormais fixé à 34,62\$/h, une modification apportée par le gouvernement fédéral au cours de l'été. Se baser sur un niveau de salaire moyen pour l'ensemble du Québec ne reflète pas les réalités régionales. En 2023, 75 des 104 MRC/territoires avaient un revenu moyen inférieur au revenu moyen de l'ensemble du territoire. Il est donc inapproprié d'appliquer un taux uniforme pour tout le Québec, au risque de pénaliser directement les régions.

Par ailleurs, le seuil salarial dans le cadre du programme des TET ne prend en compte que le salaire de base, excluant les primes et autres avantages, ce qui crée une distorsion dans l'évaluation réelle des retombées économiques des emplois occupés par les TET.

- Le refus de traiter les demandes d'EIMT pour des postes à bas salaire dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) ayant un taux de chômage de 6 % ou plus ne correspond pas à la réalité québécoise. Par exemple, une partie de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière fait partie de la RMR de Montréal. Cependant, plusieurs des municipalités qui sont incluses dans la RMR sont géographiquement éloignées de Montréal. Pensons notamment à St-Jean-sur-Richelieu, qui compte plusieurs entreprises manufacturières. À plus de 40 km du centre-ville de Montréal et sans réel transport collectif permettant aux travailleurs de transiter aisément vers les usines, il est irréaliste de penser que les travailleurs se déplaceront depuis Montréal pour y travailler. La même réalité s'applique notamment avec des municipalités des Laurentides, ainsi qu'à celles de la RMR de Drummondville et ses environs.
- La liste de traitement simplifiée qui a été revue en début d'année a fondu de plus de la moitié, passant de 267 à 76 métiers, affectant de nombreux métiers manufacturiers par exemple dans l'aérospatial ou en design industriel. Les métiers visés sont exclus de l'obligation d'affichage de poste, ce qui permettait aux entreprises d'avoir accès à des travailleurs plus rapidement. De plus, antérieurement, les travailleurs à bas salaires qui entraient par le traitement simplifié n'étaient pas comptabilisés dans les seuils. Par ailleurs, les TET ayant déjà obtenu un permis de travail suivant l'émission d'une EIMT

positive par le processus simplifié devraient être éligibles à un renouvellement par le processus simplifié pour une poste similaire.

Dans ces circonstances, MEQ considère qu'il est essentiel de prendre en compte la réalité du secteur manufacturier dans les décisions liées au programme des TET. Deux éléments clés s'avèrent cruciaux à cet égard :

1. Les retombées économiques du secteur

Le secteur représente 12,3 % du PIB du Québec, ce qui en fait un des secteurs les plus importants de la province, au cœur de notre tissu économique historique. En plus de son importance financière, le secteur est au cœur des secteurs stratégiques pour le Québec : l'aéronautique, la défense, l'aluminium, etc. Selon une analyse du gouvernement du Québec¹⁰, le secteur présentant le ratio de valeur ajoutée le plus élevé est le secteur de la fabrication (0,69), ce qui signifie que pour chaque dollar de valeur ajoutée dans le manufacturier, 0,69 \$ de valeur ajoutée sont générés chez ses fournisseurs. Le secteur affiche également le plus haut ratio de main-d'œuvre par dollar de production (0,79).

2. L'importance du secteur dans le développement économique régional

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, les Laurentides, Lanaudière, l'Estrie et la Montérégie sont les régions considérées comme des pôles manufacturiers importants au Québec. Le secteur y constitue donc un moteur économique essentiel, sans lequel d'autres secteurs ne pourraient prospérer. Par ailleurs, certaines régions ressources présentent également des indices élevés de concentration manufacturière, comme le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et le Bas-St-Laurent¹¹.

Dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le gouvernement du Québec reconnaît clairement la nécessité de favoriser la vitalité régionale et de s'assurer d'avoir des interventions adaptées¹² : *Les territoires ont des caractères distincts, liés à des caractéristiques tantôt géographiques (ex. : la nordicité, l'insularité), tantôt historiques ou encore économiques. [...] L'État doit pouvoir prendre en compte les diverses réalités territoriales, notamment la ruralité et les milieux ayant des défis de vitalisation pour mieux moduler son intervention.*

Considérant tous ces aspects liés à l'immigration temporaire et l'importance du programme des TET pour le secteur manufacturier, MEQ recommande ce qui suit :

RECOMMANDATIONS

- 1. Favoriser la rétention des travailleurs étrangers déjà présents au Québec**, en instaurant une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les annonces fédérales de septembre 2024.

¹⁰ GAGNON, Sébastien (2023). *Modèle intersectoriel du Québec. Impact économique et incidence environnementale pour le Québec pour une sélection de secteurs productifs*, [En ligne], Québec, L'Institut, 11 p. [[Lien](#)].

¹¹ Ministère de l'Économie du Québec, *Portrait des manufacturiers du Québec*, 2023, [[Lien](#)].

¹² Ministère des Affaires municipales du Québec, *Stratégie pour l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*, 2024, [[Lien](#)].

2. **Maintenir les niveaux actuels de TET sur le territoire québécois, mais prioriser le secteur manufacturier dans le traitement des demandes**, compte tenu des retombées économiques globales du secteur, de son aspect stratégique et des postes à combler et du potentiel de croissance.
3. **Adapter le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) aux réalités régionales**, en autorisant jusqu'à 20 % de TET à bas salaire par site de production et en établissant le seuil salarial en fonction des salaires moyens de chaque MRC.
4. **Revoir la liste des professions admissibles au traitement simplifié** afin d'y prioriser les métiers liés au secteur manufacturier, d'y inclure les professions avec un léger déficit et de les comptabiliser de façon séparée du seuil de bas salaire, comme c'était le cas auparavant.
5. **Mettre en place un processus accéléré d'EIMT** pour les entreprises manufacturières ayant des besoins urgents et pouvant démontrer le succès de leurs expériences antérieures en matière de recrutement et d'intégration de TET.

Programme de mobilité internationale et demandeurs d'asile

MEQ prend acte de la volonté du gouvernement du Québec de réduire la part de demandeurs d'asile et de personnes entrant par le programme de mobilité internationale. La demande adressée à Ottawa est formulée sans conditions, ce qui suscite des préoccupations. Nous ne pourrions jamais répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur manufacturier en adoptant une vision qui consiste à refuser des travailleurs formés, compétents et motivés pour y travailler.

RECOMMANDATIONS

6. **Inscrire la demande de diminution des PMI et demandeurs d'asile** dans un calendrier progressif pour éviter un choc démographique trop important et de garantir que cette réduction s'effectue de manière équitable entre les régions.
7. **Exclure les travailleurs du secteur manufacturier des objectifs de réduction des PMI** et en faire la demande expresse au gouvernement fédéral.
8. **Déployer un projet-pilote d'intégration des demandeurs d'asile dans le secteur manufacturier** pour s'assurer d'une plus grande participation de ce groupe, à l'image du projet-pilote mené avec l'industrie touristique.

Étudiants étrangers

Lors de l'étude du projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, MEQ avait formulé certains commentaires afin de mieux prendre en compte les réalités du secteur manufacturier et des particularités régionales dans l'adoption et le déploiement des restrictions annoncées. Les commentaires s'articulaient autour des axes suivants :

- Connaître précisément le plafond d'étudiants étrangers que le gouvernement souhaite établir ;
- Assurer une désignation équitable des établissements, notamment en tenant compte des régions ;
- Reconnaître à leur juste valeur les établissements offrant des formations professionnelles et techniques ;
- Veiller à ce que les nouvelles règles répondent aux besoins des métiers manufacturiers les plus demandés ;
- Prendre en compte les besoins liés aux petites cohortes pour certains types de formation.¹³

Le 26 février dernier, un décret a établi le nombre d'étudiants étrangers permis par établissement¹⁴. La liste publiée ne prévoit aucune baisse dans le réseau universitaire. Or, il est essentiel de rappeler l'importance de la formation collégiale et professionnelle pour répondre à des besoins de main-d'œuvre du secteur manufacturier partout au Québec. L'analyse devrait être davantage guidée par les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires que par le type d'établissement.

Par ailleurs, les étudiants étrangers sont souvent de bons candidats à l'immigration permanente, ayant été formés au Québec et maîtrisant le français, surtout lorsque leurs formations sont alignées sur les besoins du marché du travail. Il est donc pertinent de faciliter leur transition vers la résidence permanente.

RECOMMANDATIONS

- 9. Adapter régulièrement les quotas d'admission aux besoins régionaux et sectoriels**, tel que le prévoit la Loi.
- 10. Protéger les programmes de formation professionnelle menant à des métiers en forte demande dans le secteur manufacturier** contre les réductions de places.
- 11. Rendre le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – volet diplômés accessible aux diplômés de la formation professionnelle**, en assouplissant les exigences liées à l'expérience de travail.
- 12. Faciliter l'accès à la résidence permanente pour les diplômés de DEP de courte durée ainsi que pour ceux non admissibles au permis de travail postdiplôme (PTPD)**, quelle que soit la durée du programme.

¹³ Le mémoire de Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) peut être consulté [ici](#).

¹⁴ Gouvernement du Québec, *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 2025, [\[Lien\]](#).

Immigration permanente

L'immigration économique permanente permet au Québec de se doter de la main-d'œuvre nécessaire pour faire face aux défis croissants du marché du travail. Il est donc souhaitable de maintenir une forte proportion d'immigration économique dans notre immigration permanente (60 % et plus) tel que proposé.

Cependant, les trois scénarios de seuils d'immigration permanente présentés par le gouvernement représentent des réductions importantes du nombre de travailleurs potentiels pour les entreprises manufacturières, mais aussi pour le Québec. En envisageant de diminuer à la fois l'immigration temporaire et l'immigration permanente, alors même que des pénuries de main-d'œuvre persistent et que la population continue de vieillir, le gouvernement, selon plusieurs experts, s'expose à un risque majeur.

Les conséquences ne se limiteraient pas à l'emploi : elles affecteraient également la croissance économique. L'économiste Pierre-Carl Michaud a démontré que, si le Québec accueillait seulement 40 000 immigrants permanents par an, le PIB par habitant chuterait de 15,6 % d'ici 2070. À 50 000, la baisse serait de 10,1 %, et à 60 000, de 4,6 %. Un seuil de 70 000 permettrait une stabilité (+0,8 %), tandis qu'un niveau de 80 000 entraînerait une hausse de 6,3 %¹⁵. Il recommande donc un objectif de 70 000 immigrants permanents par an, accompagné d'une réduction d'environ 115 000 résidents temporaires.

De son côté, l'Institut du Québec propose d'accueillir de 60 000 à 90 000 immigrants permanents par an, afin de permettre une transition graduelle des résidents temporaires vers la résidence permanente. Cette approche viserait à établir un seuil stable d'environ 60 000 admissions annuelles, tout en réduisant de manière progressive l'immigration temporaire¹⁶.

Notons qu'au-delà des impacts économiques, une baisse démographique au Québec aurait aussi des impacts sur le poids du Québec dans la fédération canadienne.

Trouver le bon seuil, qui réponde à la fois aux besoins du marché du travail, aux enjeux de croissance économique et à la capacité d'accueil, demeure un exercice complexe. Toutefois, il est clair pour MEQ qu'il est impossible de réduire simultanément l'immigration permanente et l'immigration temporaire sans provoquer des impacts majeurs et irréversibles sur notre économie.

Cela dit, le nouveau programme d'accès à l'immigration permanente, le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) apparaît comme une solution prometteuse pour faciliter la transition des TET vers l'immigration permanente. L'avantage de ce nouveau programme réside dans le fait que les invitations cibleront d'abord des personnes déjà établies au Québec, qui possèdent une expérience de travail ou qui ont effectué des études en région, et ce, dans des professions marquées par une rareté de main-d'œuvre. Selon la façon dont le processus d'invitation sera mené, ce programme pourrait favoriser une meilleure stabilité dans la main-d'œuvre des entreprises manufacturières.

MEQ est donc favorable à une augmentation de la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes sur le territoire québécois. Rappelons que ce type d'immigration n'ajoute pas de pression

¹⁵ Chaire Jacques-Parizeau (HEC Montréal), *Analyse économique des enjeux en immigration au Québec*, Montréal, 14 mai 2025, [\[Lien\]](#).

¹⁶ Institut du Québec, *Planification 2025 de l'immigration au Québec : cinq questions pour éclairer les choix à venir*, Montréal, 12 février 2025, [\[Lien\]](#).

supplémentaire sur les services publics, puisque ces personnes sont déjà intégrées dans la société et occupent déjà un emploi. En visant le transfert des TET vers l'immigration permanente, nous assurerons aussi une plus grande prévisibilité pour bon nombre d'entreprises.

Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, le gouvernement a instauré des programmes pilotes d'immigration permanente visant à recruter des travailleuses et travailleurs qualifiés dans des secteurs ciblés: transformation alimentaire, intelligence artificielle, technologies de l'information, effets visuels, ainsi que les préposés aux bénéficiaires. Dans un contexte de transformations rapides du marché du travail, il serait pertinent de réévaluer la pertinence de maintenir ces programmes tels quels. Le secteur manufacturier, compte tenu de sa contribution économique et de ses besoins criants, devrait être reconnu comme prioritaire dans les circonstances actuelles.

RECOMMANDATIONS

13. **Revoir les seuils proposés pour la période 2026-2029** car aucun ne permet de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail étant donnée la volonté de diminution de l'immigration temporaire.
14. **Proposer une fourchette d'immigration permanente de 65 000 à 75 000 personnes par année pour les trois prochaines années**, le temps d'analyser les impacts de la diminution de l'immigration temporaire proposée, la mise en place du nouveau PSTQ et ainsi que la volonté de faire passer un volume de TET vers l'immigration permanente.
15. **Prioriser le secteur manufacturier dans l'analyse des demandes du PSTQ**, particulièrement celles des FEER 3 et 4, afin d'assurer un bassin de main-d'œuvre dans les entreprises.

Soutien à l'intégration

❖ Francisation

Le gouvernement propose de viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes, tout en encourageant l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes. Bien que cet objectif soit louable et partagé par MEQ, il est essentiel de tenir compte de certains facteurs clés afin d'en assurer l'atteinte :

- **La francisation en milieu de travail représente un levier efficace pour atteindre les objectifs linguistiques du gouvernement.** Le secteur de la fabrication est celui qui a le plus eu recours au soutien gouvernemental en la matière, démontrant ainsi l'engagement concret des entreprises¹⁷.
- **Il convient de distinguer les exigences en français oral de celles en français écrit.** Il est essentiel que les immigrants, qu'ils soient permanents ou temporaires, maîtrisent le français parlé, qui est notre langue officielle et de communication courante. Cependant, les exigences écrites, notamment pour

¹⁷ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, *Statistiques – Consultation sur la planification de l'immigration au Québec 2026-2029*, 2025, p. 155, [Lien](#)

les FEER 0 et 1 dans le cadre du PSTQ, sont très élevées, avec un niveau 7 ou plus à l'oral et un niveau 5 ou plus à l'écrit.

Rappelons que le niveau de littératie chez les Québécois est faible. Selon les études de la Fondation de l'alphabétisation, 1 Québécois sur 2 n'atteint pas le niveau 3 de littératie ce qui signifie que 53,3 % des Québécois de 16 à 65 ans ont des difficultés à lire des textes complexes ou longs, nécessitant l'interprétation et la compréhension approfondie des informations¹⁸.

- **Les exigences en français pour les conjoints restent un obstacle à l'attraction de certains travailleurs.** Bien qu'il soit important que les conjoints s'engagent dans un processus de francisation, le niveau 4 requis dès leur arrivée constitue une exigence trop élevée.
- **L'accès aux cours de francisation doit être simplifié et amélioré.** Ces dernières années, avec l'arrivée de Francisation Québec, des problèmes de financement ont conduit à l'annulation de plusieurs cours faute de ressources suffisantes. Alors que le gouvernement souhaite renforcer la promotion du français, il est crucial que le financement soit adapté non pas à une enveloppe fixe, mais aux besoins réels de la société. De plus, les cours doivent être mieux adaptés aux horaires de travail. Même si des options à temps partiel sont offertes en soirée et les fins de semaine, nos membres rapportent des difficultés d'accès. Dans un secteur où les quarts de travail sont la norme, cette flexibilité est essentielle. Enfin, les cours de francisation ne sont accessibles qu'aux personnes déjà présentes au Québec, alors que certains pourraient commencer leur apprentissage du français dès l'étranger.

RECOMMANDATIONS

- 16. Allouer les fonds nécessaires pour répondre aux besoins croissants en classes de francisation,** en ajustant les budgets en cours d'année au besoin afin d'éviter des fermetures de classes telles que survenues en 2024.
- 17. Développer une plus grande offre de cours de francisation en ligne,** incluant des formations en auto-apprentissage et avec des professeurs, afin d'offrir plus d'avantage de flexibilité aux travailleurs selon leurs horaires et de leur permettre de développer leur apprentissage du français avant leur arrivée au Québec.
- 18. Revoir les exigences de français écrit dans le cadre du PSTQ pour les FEER 0 et 1,** en exigeant un niveau 5 à l'oral uniquement.
- 19. Retirer ou diminuer l'exigence de connaissance du français pour les conjoints,** le niveau 4 actuel étant un frein au recrutement de travailleurs.

¹⁸ Fondation pour l'alphabétisation, *La littératie : mieux la comprendre*, [[Lien](#)].

❖ **Services publics d'emploi**

Depuis le 1er février, les travailleurs étrangers temporaires ainsi que leurs conjoints n'ont plus accès aux services publics d'emploi, à l'exception des étudiants étrangers titulaires d'un permis de travail post-diplôme. Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement choisit de restreindre leur accès à des services qu'ils contribuent pourtant à financer par le biais de leurs impôts.

RECOMMANDATION

20. Rendre admissibles à nouveau l'ensemble des TET aux services publics d'emploi.

IV. Conclusion

Les défis de main-d'œuvre du secteur manufacturier sont grands et ont des impacts sur l'économie de l'ensemble de notre économie. Non seulement nos entreprises sont-elles cruciales pour la vitalité régionale, mais le secteur manufacturier est celui avec le plus haut ratio de valeur ajoutée et le plus haut de main-d'œuvre par dollar de production.

L'immigration est un des éléments essentiels pour y arriver et le gouvernement du Québec doit le prendre en considération dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration, sans quoi il y aura des conséquences économiques importantes.

En terminant, rappelons que MEQ est conscient qu'en plus de l'immigration, d'autres éléments doivent être déployés par les entreprises pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre. Nous tendons la main au gouvernement pour intensifier les efforts liés à l'automatisation et la robotisation, qui sont des avenues possibles pour pallier certains postes mais qui nécessitent tout de même du personnel. Des efforts de formation et de requalification seront à déployer. Nous souhaitons aussi poursuivre et intensifier les efforts auprès des jeunes afin de leur faire découvrir les métiers manufacturiers. Le gouvernement gagnerait à investir plus à ce niveau. MEQ déploie certaines initiatives avec le gouvernement et nous sommes prêts à en faire plus.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

1. **Favoriser la rétention des travailleurs étrangers déjà présents au Québec**, en instaurant une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les annonces fédérales de septembre 2024.
2. **Maintenir les niveaux actuels de TET sur le territoire québécois, mais prioriser le secteur manufacturier dans le traitement des demandes**, compte tenu des retombées économiques globales du secteur, de son aspect stratégique et des postes à combler et du potentiel de croissance.
3. **Adapter le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)** aux réalités régionales, en autorisant jusqu'à 20 % de TET à bas salaire par site de production et en établissant le seuil salarial en fonction des salaires moyens de chaque MRC.
4. **Revoir la liste des professions admissibles au traitement simplifié** afin d'y prioriser les métiers liés au secteur manufacturier, d'y inclure les professions avec un léger déficit et de les comptabiliser de façon séparée du seuil de bas salaire, comme c'était le cas auparavant.
5. **Mettre en place un processus accéléré d'EIMT** pour les entreprises manufacturières ayant des besoins urgents et pouvant démontrer le succès de leurs expériences antérieures en matière de recrutement et d'intégration de TET.
6. **Inscrire la demande de diminution des PMI et demandeurs d'asile** dans un calendrier progressif pour éviter un choc démographique trop important et de garantir que cette réduction s'effectue de manière équitable entre les régions.
7. **Exclure les travailleurs du secteur manufacturier des objectifs de réduction des PMI** et en faire la demande expresse au gouvernement fédéral.
8. **Déployer un projet-pilote d'intégration des demandeurs d'asile dans le secteur manufacturier** pour s'assurer d'une plus grande participation de ce groupe, à l'image du projet-pilote mené avec l'industrie touristique.
9. **Adapter régulièrement les quotas d'admission aux besoins régionaux et sectoriels**, tel que le prévoit la Loi
10. **Protéger les programmes de formation professionnelle menant à des métiers en forte demande dans le secteur manufacturier** contre les réductions de places.
11. **Rendre le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – volet diplômés accessible aux diplômés de la formation professionnelle**, en assouplissant les exigences liées à l'expérience de travail.
12. **Faciliter l'accès à la résidence permanente pour les diplômés de DEP de courte durée ainsi que pour ceux non admissibles au permis de travail postdiplôme (PTPD)**, quelle que soit la durée du programme.
13. **Revoir les seuils proposés pour la période 2026-2029** car aucun ne permet de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail étant donnée la volonté de diminution de l'immigration temporaire.
14. **Proposer une fourchette d'immigration permanente de 65 000 à 75 000 personnes par année pour les trois prochaines années**, le temps d'analyser les impacts de la diminution de l'immigration temporaire proposée, la mise en place du nouveau PSTQ et ainsi que la volonté de faire passer un volume de TET vers l'immigration permanente.



MANUFACTURIERS
& EXPORTATEURS
DU QUÉBEC

- 15. Prioriser le secteur manufacturier dans l'analyse des demandes du PSTQ**, particulièrement celles des FEER 3 et 4, afin d'assurer un bassin de main-d'œuvre dans les entreprises.
- 16. Allouer les fonds nécessaires pour répondre aux besoins croissants en classes de francisation**, en ajustant les budgets en cours d'année au besoin afin d'éviter des fermetures de classes telles que survenues en 2024.
- 17. Développer une plus grande offre de cours de francisation en ligne**, incluant des formations en auto-apprentissage et avec des professeurs, afin d'offrir plus d'avantage de flexibilité aux travailleurs selon leurs horaires et de leur permettre de développer leur apprentissage du français avant leur arrivée au Québec.
- 18. Revoir les exigences de français écrit dans le cadre du PSTQ pour les FEER 0 et 1**, en exigeant un niveau 5 à l'oral uniquement.
- 19. Retirer ou diminuer l'exigence de connaissance du français pour les conjoints**, le niveau 4 actuel étant un frein au recrutement de travailleurs.
- 20. Rendre admissibles à nouveau l'ensemble des TET aux services publics d'emploi.**